

Certains prétendent que les étudiants n'ont pas de problèmes de logement...



Damien et Mélanie,
22 et 23 ans,
habitent chacun chez
leurs parents.

unef
le syndicat étudiant
unef.fr

**Un droit au
logement pour
tous les étudiants !**

Un droit au logement indépendant pour tous les étudiants !

Loyers trop chers, aides au logement insuffisantes, manque de places en cité U : trouver un logement étudiant à proximité de son lieu d'étude est aujourd'hui un véritable parcours du combattant.



- **Accès au logement difficile :** à la rentrée, il faut avancer deux mois de loyer dès l'emménagement pour la caution. Trouver des garants est une mission impossible qui contraint de nombreux jeunes à rester chez leurs parents, parfois jusqu'à un âge avancé, contre leur volonté.
- **Un poids énorme sur le pouvoir d'achat :** les loyers dépassent souvent 50% du budget mensuel, les aides au logement (APL, ALS) sont largement insuffisantes et ne sont pas versées le premier mois de l'emménagement. Chaque année la taxe d'habitation pèse sur le budget étudiant comme un treizième mois de loyer.
- **Pénurie de logements :** le nombre de cités U reste largement insuffisant et ne permet de loger que 7% des étudiants.

Face à cette situation, reconnue par tous, les pouvoirs publics n'ont pas réagi. En dix ans les loyers privés ont été multipliés par deux tandis que les aides au logement n'ont pas connu de revalorisation.

Pourtant, accéder à un logement indépendant n'est pas un luxe, c'est un droit indispensable :

- ⇒ pour accéder aux études de son choix, quel que soit l'endroit où elles sont proposées en France
- ⇒ pour limiter les heures passées dans les transports et ainsi étudier dans de bonnes conditions
- ⇒ pour accéder à l'autonomie, c'est-à-dire de faire ses propres choix de vie

Pour que les galères de logement ne soient plus un obstacle au choix et à la réussite d'étude, l'UNEF exige un plan national pour le logement étudiant :

- Revalorisation des aides au logements (APL, ALS), et versement des aides dès le premier mois
- Suppression de la taxe d'habitation pour tous les étudiants
- Généralisation du cautionnement solidaire (Locapass, GRL...) à tous les étudiants pour ne plus avoir besoin de garant ni d'avancer la caution pour trouver un logement
- Application dès 2008 du plan de construction de 42 000 chambres CROUS et réhabilitation des 55 000 chambres dégradées

**Première victoire :
Les étudiants
obtiennent 40 000
chambres en cités-U**

Suite aux interpellations lancées depuis la rentrée face à la pénurie de logement, et grâce à la campagne de pétition lancée par l'UNEF en janvier demandant 1 milliard d'euros d'ici 2014, les étudiants ont obtenu une première victoire pour le logement étudiant. La ministre de l'enseignement supérieur s'est engagée à investir 620 millions d'euros jusqu'en 2012 pour construire 42 000 nouvelles chambres CROUS et en réhabiliter 55000. Pour les étudiants, c'est 5000 places supplémentaires en cité U qui seront disponibles dès la rentrée prochaine ! Cette première victoire des étudiants doit en appeler d'autres, pour permettre à tous un meilleur accès au logement.

L'UNEF est la première organisation étudiante en France. Indépendante des partis politiques comme des administrations, le syndicat est implanté dans toutes les universités et défend quotidiennement les intérêts matériels et moraux des étudiants. **Adhérer à l'UNEF**, c'est soutenir une organisation qui chaque année gagne de nouveaux droits pour les étudiants.

- Je souhaite être informé(e) de l'activité de l'UNEF
- Je souhaite adhérer à l'UNEF (joindre un chèque de 20 euros)

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

EMAIL : TÉLÉPHONE :

UNIVERSITÉ :

Coupon à renvoyer à : UNEF • 112, Bd de la Villette • 75019 Paris
Plus d'informations sur : unef.fr • 01 42 02 25 55 • contact@unef.fr

unef
le syndicat étudiant
& associations
étudiantes

**Contre la précarité :
un statut social
pour tous**